



**Soisy**  
sous-Montmorency

Services Techniques  
63/2022  
CL/AF

# ARRETE DU MAIRE

PRIS LE **25 FEV. 2022**

---

## OBJET : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU PARKING DU MARCHÉ – RUE DES ECOLES

---

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2212-1,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

CONSIDERANT la nécessité de faire nettoyer le parking du marché par un prestataire pour le compte de la commune.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des usagers et des biens.

### ARRETE

**Article 1** : Le parking du marché, rue des Ecoles, sera exceptionnellement fermé pour cause de nettoyage le lundi 28 février 2022 de 8h à 12h00.

**Article 2** : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3** : La directrice générale des services de la ville, la directrice des services techniques, le commissaire de police de la circonscription d'Engien/Montmorency, le responsable de service de la police municipale de Soisy-sous-Montmorency, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

François ABOUT

Conseiller Municipal  
Délégué aux Travaux



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Affiché et/ou notifié le : **25 FEV. 2022**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **25 FEV. 2022**

*La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*